

Québec, le 24 juillet 2013

Monsieur Pierre André
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais sur le territoire de la ville de Bécancour, et ce, à compter du 26 août 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet précité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Pierre Baril

c.c. M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications

Québec, le 24 juillet 2013

Monsieur Denis Bergeron
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais sur le territoire de la ville de Bécancour, et ce, à compter du 26 août 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par M. Pierre André.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Pierre Baril

c.c. M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications